

Direction Générale des Services  
GB/FB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°202378

### Nomination de deux mandataires pour la régie de recettes d'encaissement des produits du stationnement

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** la décision municipale n°201556 en date du 22 avril 2015 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits du stationnement,

**Vu** l'avis conforme du comptable assignataire en date du 9 mars 2023,

**Vu** l'avis conforme du régisseur en date du 9 mars 2023,

**Vu** l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 9 mars 2023

#### ARRETE

**Article 1 :** Messieurs Yannick MARTIN et Jérôme DECCO, agents de la Police Municipale du Lavandou sont nommés mandataires de la régie de recettes d'encaissement des produits du stationnement payant, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de ladite régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2 :** Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal ; ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**Article 3 :** Les mandataires sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 4 :** Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle ABM n°06-031 du 21 avril 2006.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 10 mars 2023

Le Maire  
Gil BERNARDI



Signature du régisseur titulaire,  
Précédée de la formule manuscrite « vu pour acceptation »,  
Monsieur Arnaud RUQUET

*Vu pour acceptation*




Signature du mandataire suppléant,  
Précédée de la formule manuscrite « vu pour acceptation »  
Madame Valérie SCANDOLA

*Vu pour acceptation* 

Signatures des mandataires,  
Précédées de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

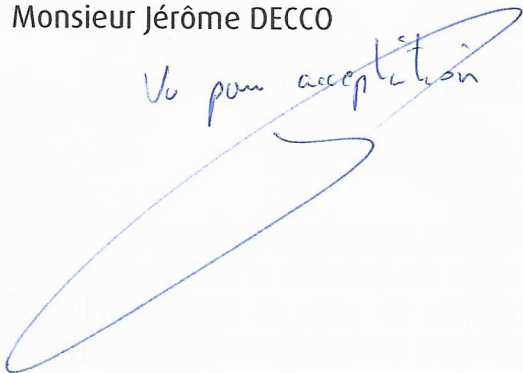
Monsieur Yannick MARTIN

*Vu pour acceptation*



Monsieur Jérôme DECCO

*Vu pour acceptation*



Publié le 21.03.2023